



AVIS PUBLIC

est par le présent donné aux contribuables de la municipalité de NEWPORT
par la directrice générale et greffière trésorière, Isabelle Doyon.

AVIS DE MOTION **RÈGLEMENT 2022-065 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET** **DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE** **NEWPORT**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Jacqueline Désindes à l'effet que, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, sera soumis pour adoption le règlement no 2022-065 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Newport;

L'OBJET de ce règlement vise à adopter à l'intention des élus de la municipalité un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, en raison de la tenue d'une élection générale en automne 2021. Le code révisé respecte les exigences de formalités et de contenu de la section II du chapitre II de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

DONNÉ à Newport
Ce 8e jour du mois de février 2022.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Isabelle Doyon, directrice générale et greffière trésorière de la municipalité de Newport, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil et sur le site web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 février 2022.

Isabelle Doyon

Isabelle Doyon
Directrice générale et greffière trésorière